

*La Société civile des auteurs multimedia rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone 01 56 69 58 58 Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, le 30 avril 2008

Bilan de la production audiovisuelle aidée en 2007 Tous les voyants sont au rouge !

Si le CNC tente d'expliquer rationnellement les baisses de la production audiovisuelle dont fait état son bilan annuel (-9,4 % du volume de la production et - 8,2 % des investissements), **ces baisses n'en demeurent pas moins inquiétantes, pour ne pas dire dangereuses car la communauté des auteurs et des techniciens en subira gravement les conséquences.**

« L'effet calendaire » avancé par le CNC est un miroir aux alouettes. En revanche, l'atonie du marché publicitaire est une réalité que la réforme de l'audiovisuel public en cours ne fait qu'accroître.

« Le documentaire se trouve dans une situation paradoxale » indique le rapport. Mieux exposé aux heures de grande écoute, s'exportant mieux que la fiction, le genre documentaire a néanmoins connu une baisse de 12 % des commandes !

La Scam rejoint le CNC lorsqu'il affirme « la nécessité de préserver la diversité des écritures et des formats qui sont l'âme du documentaire ». Si la Scam, qui milite depuis toujours contre la diffusion tardive du documentaire, se réjouit de le voir de plus en plus exposé à des heures de grande écoute, elle déplore le formatage accentué du genre, qui constitue un formatage des esprits.

La Scam rejoint la Sacd pour demander aux pouvoirs publics :

- de s'engager à maintenir et à pérenniser les engagements des diffuseurs en matière de production et de diffusion d'œuvres patrimoniales ;
- de réformer la réglementation relative aux obligations des chaînes de la TNT qui génèrent une audience et des ressources publicitaires croissantes sans contribuer à la création audiovisuelle.

Ce bilan démontre la nécessité de ne pas céder aux demandes pressantes des diffuseurs souhaitant moins d'obligations... et plus de bénéfices.